



## **Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) et sur l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au 31 mars 2018**

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
1000, rue Germain  
Val-d'Or (Québec) J9P 5T6

T 819 825-6226

Au Ministère des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du Territoire (MAMROT)

Nous avons effectué l'audit de l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 1 496 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, ainsi que de l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 542 699 \$ au 31 mars 2018, tel que déclarés par le Gouvernement de la Nation Crie dans sa reddition de comptes relative avec ce dossier. Ces informations financières ont été établies conformément à la définition des projets et coûts admissibles selon l'entente entre le MAMROT et le Gouvernement de la Nation Crie.

### **Responsabilité de la direction pour ces informations financières**

La direction du Gouvernement de la Nation Crie est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément à la définition des projets et coûts admissibles selon l'entente avec le MAMROT, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ces informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) et sur l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR), sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que ces informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'information financière. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, l'état des engagements du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 1 496 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, ainsi que l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional (FDR) au montant de 542 699 \$, au 31 mars 2018, tel que déclarés par le Gouvernement de la Nation Crie dans sa reddition de comptes relative à ce dossier ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'entente avec le MAMROT.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Val-d'Or

Le 12 février 2019

Annexe 2

**État des liquidités du Fonds de développement régional**  
**au 31 mars 2018**

<b>Encaisse au 1<sup>er</sup> avril 2017 du FDR</b>	(4 953 751 \$)
<b>Avances de fonds reçues pendant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 par la CRÉ</b>	6 621 080 \$
<b>Liquidités mises à la disposition de la CRE</b>	<u>1 667 329 \$</u>
 <b>Utilisation des liquidités</b>	
<b>Fonctionnement de la CRÉ</b>	1 750 \$
 <b>Subventions versées (1)</b>	
Ententes spécifiques	165 534 \$
Projets structurants	0 \$
Autres activités	928 996 \$
Ententes administratives ou de partenariats	28 350 \$
Projets et activités de diversification économique (suivi des dossiers acceptés avant le 1 <sup>er</sup> avril 2004)	0 \$
Versements aux MRC pour la diversification économique s'il y a lieu	0 \$
 <b>Liquidités utilisées</b>	 <u>1 124 630 \$</u>
 <b>Solde de l'encaisse FDR au 31 mars 2018</b>	 <u>542 699 \$</u>

(1) : Les subventions versées comprennent également les subventions à payer inscrites au 31 mars 2018 s'il y a lieu.

(2) : Une subvention à payer est inscrite lorsque, par exemple, un protocole d'entente prévoit un versement dans l'année financière 2017-2018 et qu'au 31 mars 2018 le traitement des pièces justificatives pour cette demande de versement n'était pas terminé par la CRÉ. L'inscription d'un compte à payer a pour conséquence d'imputer la dépense à l'année financière 2017-2018 même si le chèque est émis après le 31 mars 2018. Normalement le chèque devrait être émis dans les jours qui suivent la fin de l'année financière.

## Annexe 2

**État des engagements du Fonds de développement régional  
au 31 mars 2018**

	Ententes spécifiques	Projets structurants	Autres activités	Ententes administratives ou de partenariats	Diversification économique	Total
Engagements non liquidés au 1 <sup>er</sup> avril 2017	0	0	1 622 850	0	0	1 622 850
Nouveaux engagements pris pendant l'année	165 534	S/O	798 996	31 500	S/O	996 030
Modifications aux engagements antérieurs (+ -)	0	0	0	0	0	0
Subventions versées (inclus les subventions à payer au 31 mars 2018s'il y a lieu)	165 534	0	928 996	28 350	0	1 122 880
Engagements non liquidés au 31 mars 2018	0	0	1 492 850	3 150	0	1 496 000

Note: les engagements sont comptabilisés lorsque les projets sont approuvés par les autorités de la CRE et que les protocoles sont signés par toutes les parties.